

ICANN68 | Forum de politiques virtuel – GAC : discussions sur le WHOIS et la politique relative à la protection des données

Mardi 23 juin 2020 – 11h30 à 12h30 MYT

JULIA CHARVOLEN :

Puis-je demander aux techniciens de démarrer l'enregistrement, svp ?
Merci bien. Bonjour, bon après-midi et bonne soirée. Je suis Julia Charvolen de l'équipe de soutien au GAC de l'ICANN. Bienvenue à la réunion virtuelle ICANN68 et à notre séance du GAC sur le WHOIS et la politique relative à la protection des données du mardi 23 juin à 3h30 UTC. Nous n'allons pas faire l'appel aujourd'hui. La feuille de présence des membres du GAC sera disponible en annexe du communiqué et dans les procès-verbaux du GAC. En raison d'un regrettable incident de bombardement zoom qui s'est produit le premier jour de la réunion, la séance communautaire se fera dans des salles zoom « webinaire ». Les séances ne se feront plus dans des salles zoom ordinaires, mais des salles zoom « webinaire » jusqu'à la fin de la réunion. Dans ces salles webinaire, les membres du GAC doivent être identifiés comme panélistes pour pouvoir parler. Afin que Zoom fasse cela de manière automatique, les membres du GAC doivent : 1- Soit entrer dans la salle zoom avec l'adresse email qu'ils utilisent sur la liste de diffusion du GAC ; 2- Soit rejoindre la salle zoom à l'aide d'un lien qui leur aura été envoyé individuellement à travers un email d'ICANN RP. Si un membre du GAC n'arrive pas à lever la main ou à voir le nom des autres panélistes, il ou elle devront

Remarque : Le présent document est le résultat de la transcription d'un fichier audio à un fichier de texte. Dans son ensemble, la transcription est fidèle au fichier audio. Toutefois, dans certains cas il est possible qu'elle soit incomplète ou qu'il y ait des inexactitudes dues à la qualité du fichier audio, parfois inaudible ; il faut noter également que des corrections grammaticales y ont été incorporées pour améliorer la qualité du texte ainsi que pour faciliter sa compréhension. Cette transcription doit être considérée comme un supplément du fichier mais pas comme registre faisant autorité.

quitter la salle et la rejoindre à nouveau à l'aide du lien individuel envoyé par email. Une fois identifiés comme panélistes dans la salle zoom, les membres du GAC auront accès aux informations et fonctionnalités qu'ils avaient dans une salle zoom ordinaire. Ils pourront changer leur nom sur la liste de participants pour faciliter le registre des présences, de la manière suivante : prénom, nom, pays ou délégation. Si vous avez utilisé une adresse email différente, vous ne serez pas identifié comme panéliste et vous ne pourrez pas prendre la parole. Pensez à vérifier vos boîtes email et à identifier l'email qui vous a été envoyé par ICANN RP ayant pour sujet « Panelist for ICANN68 GAC Sessions ». Veuillez cliquer sur l'onglet « click here to join » pour entrer dans la salle Zoom directement en tant que panéliste. Ma collègue, Gulden Tepe, affiche en ce moment sur l'écran l'email que vous auriez tous avoir reçu déjà. Si vous souhaitez poser une question ou faire un commentaire, veuillez le taper dans la section Questions/Réponses en ajoutant au début et à la fin de votre phrase le mot « question » ou « commentaire » pour que tous les participants puissent les voir. Merci d'être bref. Le service d'interprétation simultanée sera disponible pour le GAC dans les six langues des Nations Unies plus le portugais, à travers Zoom et la plateforme d'interprétation simultanée à distance de Congress Rental Network. Les participants sont encouragés à télécharger l'application Congress Rental Network suivant les instructions affichées dans le tchat de zoom ou dans le document contenant les détails de la réunion, disponible sur la page Web du GAC. Votre micro sera désactivé pendant la durée de la séance à moins que vous demandiez

la parole. Si vous souhaitez parler, levez la main dans la salle zoom. Quand le facilitateur de la séance dira votre nom, vous aurez la permission d'activer votre micro. Avant de parler, assurez-vous d'avoir mis en silencieux tous vos autres dispositifs, y compris l'application Congress Rental Network. Veuillez parler clairement et à un rythme raisonnable pour permettre une interprétation exacte de vos propos. Enfin, cette séance, comme toutes les autres activités de l'ICANN, est régie par les normes de conduite requises par l'ICANN. Pour référence, vous trouverez le lien vers cette politique sur le tchat. Je vais maintenant passer la parole à Manal Ismail, présidente du GAC.

MANAL ISMAIL, PRÉSIDENTE DU GAC : Merci beaucoup Julia. Et merci à tout le personnel de soutien et au personnel IT pour s'occuper de tout et faire en sorte que les choses fonctionnent bien pour tout le monde. Et bienvenue à tous. Nous commençons maintenant nos discussions du GAC sur le WHOIS et les politiques de protection des données. Cette séance durera une heure et elle sera dirigée par le petit groupe du GAC et la représentation de l'EPDP sera fournie par Laureen, Chris et Georgios. Nous aurons l'occasion de nous familiariser avec l'état du processus accéléré d'élaboration de politiques et des arrangements pendant l'élaboration d'un modèle d'accès. Cela dit, permettez-moi de passer la parole à Laureen.

LAUREEN KAPIN : Je suis heureuse de commencer. Et je vais probablement passer la parole à Georgios au cas où... Malheureusement, Chris ne pourra pas nous rejoindre pour cette séance, mais je suis sûre qu'il pourra participer à des séances futures.

MANAL ISMAIL, PRÉSIDENTE DU GAC : Ok. Merci, Laureen. À vous, pardon.

LAUREEN KAPIN : Non, non, merci Manal. Merci à tous de votre participation. --- Chris est ici, alors nous y sommes tous. Je tiens à remercier tous les participants à cette séance pour discuter avec nous de ces sujets importants. Nous espérons vous donner un aperçu de l'état d'avancement des discussions en cours sur l'étape 2 du processus accéléré d'élaboration de politiques, ce qui inclura un certain contexte. Nous avons organisé un séminaire en ligne sur ce sujet la semaine dernière. Si vous souhaitez en savoir plus, vous pouvez le consulter. Nous discuterons également de la chronologie-, nous vous donnerons nos prévisions sur la façon dont nous pensons que l'étape 2 sera conclue, et ensuite quelques prochaines étapes potentielles pour que le GAC en tienne compte. Diapo suivante, svp. Je vais commencer en vous présentant un peu de contexte. Comme vous vous en souviendrez peut-être, ces activités ont été vraiment encouragées par l'avènement de la loi européenne sur la protection des données, le règlement général sur la protection des données ou

RGPD. Ce dernier a créé un changement dans le statu quo de la façon dont nous gérons les approches de la disponibilité des données d'enregistrement de noms de domaine qui ont été toutes publiées en mai 2018. Cette approche a changé à la suite de la spécification temporaire et du début de l'étape 1, en août, qui a établi les bases de ces nouvelles politiques et a également donné lieu à certaines recommandations de politique qui ont été adoptées par le Conseil d'administration en mai 2019. La mise en œuvre de l'étape 1 est en cours. En même temps, il est prévu que l'étape 2 sera conclue en juillet 2020. Ce travail se concentre sur le système normalisé d'accès et de divulgation dénommé SSAD selon son sigle en anglais. Le rapport initial de l'équipe a été publié en février. Le petit groupe du GAC, formé par Georgios, Chris et moi-même comme membres principaux, et aussi par les membres suppléants Ryan Carroll et Rahul Gosain, a présenté un résumé de ce rapport initial, a fourni des commentaires sur le rapport initial et aussi un commentaire récent sur l'addenda au présent rapport initial qui a spécifiquement traité des questions décrites comme des questions de priorité 2 qui ont été signalées comme des problèmes qui ne pouvaient pas être conclus à l'étape 2.- Donc, juste comme contexte, voilà où nous en sommes du pont de vue procédural. Diapo suivante, s'il vous plaît. Chris, voulez-vous simplement aborder la chronologie de la mise en œuvre ici ?

CHRISTOPHER LEWIS-EVANS : Oui, Laureen, avec plaisir. Je crois que la diapo montre le temps qui semble s'être écoulé depuis le début du premier point qui, comme

vous pouvez le voir ici, remonte au mois de mai 2018. L'étape 1 de l'EPDP a passé à l'étape de mise en œuvre qui est toujours en cours. Il reste encore quelques éléments très importants à décider. Par conséquent, en raison de ces éléments importants qui ne sont pas encore décidés, la date de fin de la mise en œuvre n'a pas encore été établie et, bien que l'équipe de l'étape 1 de l'EPDP ait demandé de terminer le travail en février de cette année, il est toujours en cours et il est évident qu'il faudra encore quelques mois de travail pour l'achever. L'étape 2 est en cours depuis mai 2019. Nous sommes en train de revoir le rapport final, avec des accords et des désaccords, mais en essayant de conclure les points finaux, à vrai dire quelques parties de ces points qui sont essentiels et qui doivent vraiment être réglés. Là vous voyez l'étape 3. La raison de l'étape 3 est l'absence de décisions sur certains éléments vraiment importants, à savoir, comment la confidentialité des données s'applique à certaines des données que vous connaissez, en particulier pour les personnes morales et physiques, et à propos d'autres questions. On n'a pas encore pris des décisions à cet égard. Il faudrait voir la question avec la GNSO pour qu'ils décident comment ils vont traiter de la question qui, comme nous le verrons plus tard, fera l'objet d'une discussion ultérieure. En bas, il y a un point d'interrogation sur la représentation du GAC ; Laureen a gentiment participé à l'étape 1 de l'EPDP et a joué un rôle actif dans l'IRT. Désolé, l'étape 2 comprend l'IRT pour l'étape 1. Il est vraiment très nécessaire d'être représentés par un membre du GAC, au moins un membre du GAC pour la mise en œuvre, juste pour s'assurer que certaines nuances ne soient pas perdues dans certains

des travaux de politique. Je pense donc que le GAC a certainement besoin de prendre en compte le soutien dans la mise en œuvre des étapes ainsi que dans l'étape de politiques. Enfin, pour le moment, il n'y a évidemment aucun délai établi pour la fin de la mise en œuvre de l'étape 2 ; je dirai simplement que l'étape 2 a été plus compliquée que l'étape 1. J'espère que l'étape de mise en œuvre pourra être réalisée assez rapidement, mais il suffit d'examiner la durée de mise en œuvre de l'étape 1. Vous savez que ce n'est pas un processus simple ou rapide et que nous devons considérer que ce travail prendra probablement au moins aussi longtemps que l'étape 1. Cela dit, je pense que nous pouvons passer à la prochaine diapo. Les 3 ou 4 diapositives suivantes, je pense qu'il y en a, nous permettront d'aborder ce que nous, en tant que petite équipe, avons évalué sur le résultat probable de l'EPDP, et comment cela a vraiment un impact sur les avis du GAC et les autres intérêts publics que nous considérons. Alors Laureen, je vous propose de m'occuper des 2 premiers points et puis vous passer la parole pour le dernier ; ce serait vraiment bien, à moins que Georgios souhaite intervenir. Ainsi, l'étape 2 a abordé un grand nombre de questions que nous voulions traiter ; cependant, vous savez le temps que cela a pris et ... Dans le groupe, nous n'avons pas réussi à aborder un certain nombre de questions. La question clé est la loi des entités juridiques versus les entités naturelles, la question relative à l'anonymisation et l'enregistrement fiduciaire et enfin le point concernant l'exactitude. L'exactitude a été très importante pour nous, car, comme vous le savez, selon les directives du RGPD et d'autres autorités de protection des données, toutes les

données que vous collectez doivent être exactes aux fins des questions que vous traitez. De toute évidence, cela a, ou pourrait avoir, un impact très important sur une personne concernée si les données étaient inexactes, et si vous prenez une décision ou s'il y avait un effet sur la personne en raison de données incorrectes, c'est la raison pour laquelle l'exactitude est très importante, car elle est en fait intégrée à la législation sur la protection de données, et les données doivent être traitées correctement. L'autre aspect est ce qui se passe quand quelque chose ne va pas avec l'une des parties contractantes, quand vous savez que les stratégies ne sont pas appliquées correctement ou qu'il y a un problème relatif à la protection de données ; et en réalité, vous savez que nous devons donner au service de la conformité contractuelle de l'ICANN les outils adéquats pour qu'il puisse faire son travail. Pour l'instant, je crois que nous avons des préoccupations quant à la façon dont cela se reflète dans la politique, et c'est certainement quelque chose sur laquelle nous travaillons au fur et à mesure de nos progrès. Laureen, je vois que vous avez eu des problèmes de connexion. Vous êtes là encore une fois ?

LAUREEN KAPIN :

Oui, je suis retournée.

CHRISTOPHER LEWIS-EVANS : Voulez-vous passer au point suivant ?

LAUREEN KAPIN : Oui, les défis auxquels nous sommes confrontés sur ce point. Je veux juste m'assurer que je suis sur la même page, ok ?

CHRISTOPHER LEWIS-EVANS : Oui, parfait.

LAUREEN KAPIN : Ok, parfait. Alors, il y a quelques défis que nous avons identifiés ; il y a des discussions en cours sur plusieurs questions importantes, et à ce stade, le GAC craint que les accords et les équilibres qui avaient été atteints plus tôt dans l'année puissent être en danger. Une des questions clés auxquelles nous sommes confrontés actuellement est l'évolution du système SSAD dont l'une des raisons en est le fait que le RGPD se trouve dans le grand schéma des réglementations entrées en vigueur récemment ; il reste encore beaucoup de conseils juridiques qui sont demandés aux autorités de protection des données, beaucoup de tests à faire sur les contestations et les décisions de la justice, ce qui est la manière normale de clarifier les nouvelles lois, pas seulement le RGPD. Ainsi, l'équipe responsable de l'EPDP avait discuté des moyens pour que le mécanisme du SSAD prenne en compte les orientations juridiques futures, en particulier d'une manière qui permettrait au SSAD d'être en mesure d'automatiser dans certaines

circonstances qui étaient commercialement et techniquement réalisables, et conformes à la loi, mais à l'état actuel, les groupes de parties prenantes n'ont pas été en mesure de parvenir à un accord sur ce à quoi ressemblera ce mécanisme et sur sa portée. Un autre défi auquel nous sommes confrontés est que les questions clés ne seront pas abordées dans l'étape 2, à savoir les questions de priorité 2 que j'avais mentionnées plus tôt dans la présentation. Celles-ci comprenaient un certain nombre de questions que le GAC a évaluées, par exemple, la nécessité de faire la distinction entre la façon dont les données des entités juridiques et des entités naturelles sont traitées. Normalement, les renseignements des entités juridiques ne sont pas protégés par le RGPD, à moins, bien sûr, qu'il ne s'agisse de renseignements personnels. Une autre question qui ne sera pas abordée est la question de l'exactitude des données. Ce ne sont que 2 exemples, et il y en a plus, mais ce sont deux faits marquants. Et enfin, compte tenu des délibérations actuelles, il est très difficile de savoir si cette politique du SSAD, qui entrera en vigueur à la suite de l'étape 2, se déplacera réellement vers la proposition originale du modèle d'accès unifié de l'ICANN, cette proposition originale ayant été en fait favorable à plusieurs intérêts politiques. Pourtant, ce ne sont pas les positions qui sont actuellement exprimées dans les délibérations de l'étape 2 de l'EPDP jusqu'à présent. Diapo suivante, s'il vous plaît. Je vois que Kavouss a levé la main, et qu'il a été très patient ; je pense donc que nous devrions peut-être faire une pause, et écouter ce que Kavouss a à nous dire. Je crois que votre micro est désactivé, Kavouss.

KAVOUSS ARASTEH : Ok.

LAUREEN KAPIN : Maintenant je vous entends.

KAVOUSS ARASTEH : Avant tout, merci beaucoup. Je pense que nous devrions être très prudents lorsque nous disons que le GAC est concerné. Peut-être que le membre du petit groupe est concerné. Le GAC n'a pas encore décidé s'il est concerné ou pas. Nous devrions donc être très prudents et ne pas parler au nom du GAC en ce moment. Nous présentons quelque chose au GAC, et nous le laissons pour en discuter plus en détail. Je pense que vous mettez en question, dans une petite équipe, toutes les activités de l'EPDP. Cependant, le point ci-dessous a mentionné que l'équilibre atteint précédemment peut être en danger. Quel est l'équilibre qui a été atteint et pourquoi sera-t-il menacé ? De quel équilibre parlons-nous ? La deuxième puce n'est pas un accord sur une évolution effective. Oui c'est quelque chose que l'EPDP admet, qu'il y a encore des discussions à mener. Chaque fois que je dis qu'il n'y a pas d'accord, je veux dire, à ce stade. Et la question clé de la politique ne sera pas abordée au cours de l'étape 2. Nous devons voir quelles sont les questions politiques clés. Si le problème clé de la politique est la question juridique contre la question naturelle ou

l'exactitude des données, c'est autre chose, mais on a discuté également que le RGPD ne parle pas d'adresser les entités juridiques, de parler de nature ; en fait, nous suivons le RGPD ou autre chose ? Ils ont changé d'avis ? Et puis il est mentionné que le modèle d'accès unifié ne sera pas réalisé. L'UAM a été quelque chose plus ou moins traitée temporairement, et cela par l'ICANN. Pas par la communauté. Nous installons donc une discussion au sein de la communauté dont les membres qui appartiennent à toutes les communautés disent que ce que nous faisons peut ne pas aller dans la bonne direction parce que nous avons pour objectif l'UAM, mais l'UAM a été discuté et il a été changé par la divulgation de l'accès. Il ne s'agit plus d'un modèle d'accès unifié. Ce sont donc les choses auxquelles vous devriez faire très attention, et nous devrions faire très attention même si vous incluez cela dans notre communiqué, ne disant pas que nous mettons maintenant en question toutes les activités de l'étape 2 de l'EPDP. Alors, faisons preuve de prudence. Si la communauté n'accepte pas le SSAD, mais nous acceptons l'UAM. C'est ça le problème ? Pourrions-nous dire que parce qu'il n'y a pas d'accord sur l'évolution il y a un problème ? Il n'y a pas d'arguments parce que nous ne savons pas encore. Le système qui a été accepté par tout le monde, au moins à ce stade, est un système hybride. Et il y a beaucoup de choses que Fabien a, je crois, mais beaucoup de bonnes choses. J'espère que ce point n'apparaîtra pas dans le communiqué tel qu'il est rédigé. Nous devons faire preuve de plus de prudence et analyser tous les volets, pas un seul ; il faut être prudents et ne pas dire que c'est le consentement du GAC. Il s'agit d'une discussion. Je voudrais donc demander des

précisions sur l'équilibre, sur quel est l'équilibre que nous avons atteint. Si cela est convenu... au moins pourquoi ce serait... et la question clé de la politique ne sera pas traitée. Oui, parce qu'il n'a pas été mentionné si l'exactitude des données fait ou non partie de l'EPDP. Au tout début, il s'agissait de discussions ; on en a discuté même à l'étape 1. Cela n'a peut-être pas en fait partie. Il est peut-être nécessaire que le système ait cela, mais faisait-il partie du mandat ? Nous devons donc être assez justes et équilibrés avec tout. Ce n'est pas une critique, au contraire. J'apprécie pleinement vos efforts et votre contribution, mais nous devrions faire très attention à ce que nous décrivons. Merci.

LAUREEN KAPIN :

Merci de vos commentaires, Kavouss. Manal, s'il vous plaît.

MANAL ISMAIL, PRÉSIDENTE DU GAC : Je suis désolé d'interrompre, Laureen, mais je veux vous faire savoir que Samantha, une participante, a levé la main. Je sais qu'il s'agit d'une séance du GAC et que nous donnons la priorité aux membres ; mais étant donné qu'il n'y a pas d'autres mains levées de membres du GAC, je ne suis pas sûre si vous allez répondre à ces questions immédiatement ; il y a aussi quelques questions sur le tchat. Peut-être vous préférez les répondre à la fin ?

LAUREEN KAPIN : Oui, je pense que nous pouvons peut-être les garder pour la fin, et il semble que nous avons juste eu une main accidentelle de Samantha. Merci de vos précisions. J'espère donc que certains points de discussion seront plus clairs au fur et à mesure que nous poursuivrons notre discussion. Mais je tiens à souligner que la petite équipe responsable de l'EPDP n'essaie en aucun cas de mettre à l'écart le travail effectué dans l'étape 2. En fait, nous avons été passionnés. En travaillant pour aider à façonner ce travail d'une manière qui sert le mieux les intérêts publics. Je prends absolument le point de Kavouss sur la nécessité d'un langage précis. Prochaine diapo, s'il vous plaît. Georgios, pourriez-vous nous parler de cette diapo et peut-être trouver une rédaction qui parle des attentes du petit groupe du GAC pour être très précis dans le langage choisi ?

GEORGIOS : Merci. Vous m'entendez bien ? Parce que j'ai une difficulté de connexion. Vous m'entendez ?

LAUREEN KAPIN : Je peux vous entendre et j'espère que tout le monde pourra aussi.

GEORGIOS : Merci, Laureen. Je m'excuse, car j'ai dû me connecter sur mon téléphone. Le lien ne fonctionne pas des raisons de sécurité. Je trouve un peu touchant ce que Kavouss a dit. Il s'agit d'une diapo avec des

couleurs différentes, donc tout n’y est pas rouge. Il y a des questions qui, je crois, avancent selon ce à quoi nous nous attendions ou nous espérons y voir ; ces questions sont en vert sur cette diapo. Par exemple, le petit groupe a suggéré activement au groupe responsable de l’EPDP comment l’accréditation des pouvoirs publics se déroulera dans le modèle hybride-, comme je l’ai dit. Et cela a été fait de manière à suivre des principes qui étaient en ligne avec les principes de GAC ; nous en sommes convaincus. Je crois qu’il y a autre chose que le modèle hybride fait bien, une chose commune au UAM et au SSAD, à savoir la centralisation des demandes ; il semblerait donc que le point d’entrée est assez bien pensé. Je crois que par la procédure de la discussion et de l’EPDP, nous gérons un bon consensus, de sorte que l’accréditation de l’identification et la centralisation rationalisée des demandes vont donc dans la bonne direction. En particulier, mes collègues essaient également de voir ce qui se passe au sujet de l’enquête et de la confidentialité qui doit également être respectée au cours de l’enquête et prise en compte au cours de cette étape 2. Nous avons aussi convenu que, bien que le RGPD soit la législation directrice, nous avons été prudents et nous avons pu nous assurer que la protection des données peut être aussi efficace que possible... dans le monde entier ; nous croyons que ce que nous avons abordé au cours de la procédure fastidieuse des négociations et des discussions au sein de l’EPDP se passe relativement bien. Et encore une fois, je suis d’accord qu’il s’agit d’une discussion encore en cours, ce qui fait que certains de ces problèmes deviendront également verts à l’avenir, bien que quelques-uns dont je vais en parler n’aient pas été débattus,

au moins à l'étape actuelle. Ainsi, mes collègues vous ont déjà parlé de l'exactitude des données d'enregistrement et de la question pertinente que nous croyons en tant que GAC et qui découle du cœur du RGPD. Par conséquent, pour nous, les données inexactes ne peuvent pas servir aux fins pour lesquelles elles sont censées être traitées. Il y a eu une discussion approfondie à un certain point. Mais au moins, du point de vue du petit groupe, on a vu qu'il était important de passer cette question de l'étape 1 à l'étape 2. Et comme d'autres parties prenantes ont cru que ce n'est pas pertinent, et n'est pas en même temps dans la voie critique, je dois rappeler que nous avons dû aussi, en raison de la COVID-19, adopter une chronologie très très difficile, et très stressante pour traiter ces questions. Il en va de même pour la discussion sur les personnes morales contre les personnes physiques (le RGPD donnant la protection aux personnes physiques), et là encore, nous avons eu des discussions approfondies, mais sans confiance inclusive. Au cours de discussions qui pourraient avoir une sorte d'amélioration, je pense que le point suivant montre que nous commençons par la commission [inaudible]. Cela dépend dans une grande mesure du mécanisme d'évolution qui aura un certain degré de [inaudible] et des recommandations peuvent être prises en compte. Cependant, il était très clair jusqu'à présent que cette évolution ne peut pas toucher à la politique ; la politique ne peut pas modifier les politiques sur lesquelles elle doit être basée, de sorte que la discussion politique se déroule dans le cadre de l'EPDP et ce mécanisme d'évolution essaiera, dans une certaine mesure, de s'appuyer sur l'expérience que nous avons acquise à mesure que le

modèle de divulgation devient efficace. Ce mécanisme d'évolution est quelque chose que je pense que d'autres parties prenantes et, en particulier les parties contractantes, veulent voir fonctionner parce qu'il sert aussi leurs intérêts. Ils ne veulent pas traiter les énormes quantités de demandes de l'opérateur humain, donc dans la mesure du possible nous utilisons le terme légalement admissible et techniquement faisable. Nous espérons que cela permettra une évolution du modèle. Oui ?

GULTEN TEPE : Je suis désolée de vous interrompre, mais nos interprètes ont signalé une mauvaise statique sur votre ligne. Pouvez-vous me téléphoner ?

GEORGIOS : Ça va mieux ? Je suis sur mon téléphone.

GULTEN TEPE : Permettez-moi de confirmer rapidement.

GEORGIOS : Allô ?

GULTEN TEPE : J’attends la confirmation, Georgios. Oui, s’il vous plaît continuez, mais lentement, Georgios. Nous vous remercions de votre compréhension.

GEORGIOS : D’accord, merci, et je m’excuse. La diapo a une double conclusion. Certains problèmes peuvent être abordés et résolus comme mes collègues l’ont bien défini. Les discussions sont en cours jusqu’à la fin du mois de juillet, et c’est la question des services d’anonymisation et d’enregistrement fiduciaire, ... pour l’adhésion ainsi ceux qui ont une demande, et nous espérons qu’au moins certains de ces problèmes pourraient devenir verts au moment de la fin de cet exercice. Nous espérons avoir un meilleur résultat maintenant. Il surgit aussi de cette discussion que le GAC devrait donner la priorité et répondre à ces questions que nous avons identifiées pour en discuter plus loin, et transmettre notre opinion au sein de la petite équipe responsable de l’EPDP. Diapo suivante s’il vous plaît. Je ne suis pas sûr que je puisse voir très clairement parce je suis sur mon téléphone. Chris ou Laureen sont là ?

LAUREEN KAPIN : Je peux prendre en charge ce point. Il y a bien entendu quelques questions sur ce problème de l’automatisation et de l’évolution. Je voulais donc rentrer un peu plus sur le détail. Je vais également prendre note des commentaires que Keith Drazek a écrits dans le tchat sur la nécessité de respecter les statuts constitutifs de l’ICANN et

de gérer les efforts d'élaboration de politiques d'une manière cohérente. Je pense aussi que les questions que la petite équipe aborde dans les délibérations de l'étape 2 sont vraiment liées à ce qui constitue la nouvelle élaboration de politiques et la mise en œuvre des politiques existantes. J'espère donc pouvoir fournir un peu plus de contexte ici. Le SSAD actuel est quelque peu fragmenté parce qu'il y a un grand nombre de bureaux d'enregistrement individuels qui ont des approches potentiellement individuelles pour évaluer les demandes de divulgation de données d'enregistrement non publiques. Le défi est que le RGPD est compliqué, et nous nous attendons à ce que nous devenions plus sages par le biais de conseils juridiques au fil du temps. L'objectif de l'EPDP est donc de préserver la flexibilité qui permettrait au système de s'adapter aux futures orientations juridiques. Et potentiellement vers une automatisation accrue. Cela a été approuvé dans certaines des directives que nous avons reçues sous certaines circonstances. Ainsi, il y a eu des discussions et un texte préliminaire qui a recommandé que les décisions de divulgation soient automatisées si c'est faisable et permis du point de vue juridique et commercial, et que l'équipe responsable de l'EPDP recommande que toutes les catégories de décisions de divulgation qui ne répondent pas à ces critères ne soient pas saisies pour passer à un statut automatisé, sous réserve des processus détaillés dans ce mécanisme d'évolution.- Mais il y a maintenant beaucoup de débats sur la question de savoir si cette question de catégories d'automatisation supplémentaires, et il n'y en a actuellement que 2, si cela constitue la mise en œuvre de la politique existante qui est

atteinte par l'équipe responsable de l'EPDP ou si cela pourrait constituer une nouvelle politique ; certains groupes disent que c'est juste la mise en œuvre et d'autres disent que c'est une nouvelle politique, ce qui signifie que, conformément aux statuts constitutifs, vous aurez besoin d'un nouveau processus d'élaboration de politiques. Ainsi, ce désaccord peut menacer le soutien fragile aux recommandations de l'étape 2 parce qu'au moins certains groupes de parties prenantes ont souligné l'importance cruciale de cette question. Je voulais expliquer ce point plus en détail parce que de nombreux groupes de parties prenantes l'ont souligné comme une question très importante. Diapo suivante, s'il vous plaît.

CHRISTOPHER LEWIS-EVANS : Désolé, Laureen. Puis-je l'ajouter à cette diapo ? Ce que Laureen vient de dire là, je pense que c'est un petit groupe qui estime que c'est une question vraiment importante dans le processus actuel d'élaboration de politiques. Laureen a dit qu'il y a eu beaucoup de compromis entre les différents groupes qui a été très apprécié. Je pense que vous savez que, sur certains aspects, nous sommes arrivés à une position. C'est peut-être un bon exemple où nous avons une sorte d'ERRP où les parties contractantes estiment que vous leur faites confiance dans leur capacité à traiter les données d'une manière juridiquement sûre. Et comme Laureen l'a souligné, la loi ici est encore nouvelle et vous savez que d'autres lois apparaissent dans un certain nombre de pays différents qui sont représentés ici. Comme vous le savez, la politique de l'ICANN est capable de s'adapter à ces lois, et le fait de prendre de

nouvelles directives est vraiment essentiel pour connaître un processus sécurisé capable de s'adapter pour gérer tout changement dans la protection des données, ou toute autre jurisprudence qui puisse apparaître. Je pense vraiment que la clé de tout le système est de pouvoir disposer de ce mécanisme capable de s'adapter à cette situation. Je vois qu'il y a un certain nombre d'autres membres de l'EPDP dans le webinaire qui appartiennent à différents groupes et je suis sûr qu'ils seraient tous d'accord sur le fait qu'ils ne veulent pas passer par ce processus à chaque fois qu'il y a un changement dans la loi et avoir affaire à un nouvel EPDP. Laureen a souligné qu'il s'agit là d'une question vraiment essentielle pour permettre à cette politique de s'adapter. Nous ne parlons pas de faire une nouvelle politique, mais simplement de changer la façon dont nous avons mis en œuvre certaines de ces mesures. Je pense que certaines recommandations ont été très bien pensées dans leur capacité à s'adapter. Comme je l'ai dit, l'automatisation est assez facile à signaler et je l'ai maintenue à 2 ou 3 cas où il existe un accord disant que nous pouvons automatiser à l'heure actuelle et au fur et à mesure qu'il y aura plus de directives cela pourrait augmenter, mais aussi descendre si la directive a cette tendance. Donc, pour nous, au sein du petit groupe, c'est en effet un mécanisme clé qui permet vraiment d'assurer cette procédure et les politiques au fur et à mesure que nous avançons. Merci bien. Vous pouvez passer à la diapo suivante.

LAUREEN KAPIN :

Merci. Cette diapo présente un menu d'options pour que le GAC en tienne compte. Et à cet égard, un résumé des questions que nous avons abordées, de sorte qu'il existe plusieurs canaux différents que nous pouvons choisir pour poursuivre les différentes questions énoncées ici. En haut de ce tableau, vous pouvez voir que bon nombre de ces questions peuvent réellement être traitées par des questions ou des commentaires au Conseil d'administration de l'ICANN. Ces questions peuvent être un problème pour le communiqué. Elles peuvent faire l'objet d'avis au Conseil d'administration, de commentaires à la GNSO que nous avons déjà donnés dans la lettre très récente. Notre petit groupe est engagé dans des délibérations continues par l'intermédiaire de l'équipe responsable de l'EPDP. Il est également possible de présenter des commentaires sur le rapport final, et enfin, de demander des conseils supplémentaires aux autorités chargées de la protection des données. Ainsi, encore une fois, les possibilités sont présentées comme un menu. Je dirai que deux des questions mises en évidence ont certainement été l'exactitude des données et la distinction entre le traitement des données pour les autorités juridiques, et naturelles. C'est donc à nous de décider quelles sont les prochaines étapes nécessaires. Je vois qu'il nous reste un peu de temps, on pourrait répondre aux questions des membres du GAC et ensuite à celles des participants. C'est peut-être le moment, mais je vais le retourner à Manal pour voir comment elle aimerait procéder.

MANAL ISMAIL, PRÉSIDENTE DU GAC : Merci beaucoup, Laureen, Georgios et Chris, pour la présentation et le résumé à la fin. Je pense que cette matrice sera très utile pour guider les discussions du GAC. Comme vous l'avez dit à juste titre, nous avons une file d'attente de questions et de mains levées... Je ne vois pas des membres du GAC, et je ne suis pas sûre des mains levées, Holly. Je peux voir maintenant Milton ; pouvons-nous réactiver son micro, s'il vous plaît ?

MILTON : Vous m'entendez ? Je voudrais simplement aborder la question de la recommandation 19. La question du soi-disant mécanisme d'évolution. Je pense que le NCSG a présenté une proposition globale qui résoudrait ce problème et que le point sensible est que nous ne voulons pas créer un mécanisme qui permette aux gens d'élaborer des politiques, ou de prendre des décisions pertinentes sans passer par le conseil de la GNSO. Certains des comités consultatifs, y compris le GAC, pourraient se sentir exclus d'un tel mécanisme d'évolution étant donné que la décision définitive appartiendrait au conseil. Mais en fait, il n'y a aucune alternative à une structure entièrement représentative pour les recommandations de ce mécanisme d'évolution. Autrement, les statuts constitutifs de l'ICANN ne seraient pas respectés ; je pense que la principale distinction que nous avons faite dans notre proposition était que toutes les recommandations sont issues de ce comité d'évolution, ce mécanisme de la recommandation 19 doit avoir un consensus complet et ce serait le genre de mécanisme qui permettrait d'éviter les abus ou dont

quelqu'un en pourrait tirer profit. Il nous suffit de parvenir à un consensus complet pour apporter des changements ou des recommandations importants au conseil. En effet, s'ils étaient décidés par ce comité avec un consensus complet, le conseil ne serait pas en mesure de nier le résultat de ce mécanisme ou de la décision du comité. Je me demande alors ce que le GAC pense de ce genre de sauvegarde.

LAUREEN KAPIN :

Je vous répondrai brièvement, avec plaisir. Vous savez, dans le contexte du petit groupe, j'ai participé à l'appel qui s'est tenu plus tôt aujourd'hui, où nous avons discuté de la proposition du NCSG et où j'ai exprimé mon appréciation parce que j'ai vraiment senti que cela reflétait une écoute très attentive de la part d'AMER qui y a participé, et que c'était une tentative très sincère d'aborder des questions qui avaient troublé certains groupes de parties prenantes. Je pense donc que c'est un pas dans la bonne direction. Je crois qu'il est difficile de parvenir à un consensus complet sur la question que ce soit. Je crois aussi qu'il existe toujours le risque que n'importe quel groupe de parties prenantes ait le droit de veto ou que, même si tout le monde était d'accord, le processus consensuel implique toujours un défi, un véritable défi. Mais cela dit, et je suis d'accord avec vous, Milton, c'est une bonne discipline. Je tiens à exprimer ma reconnaissance pour les suggestions faites par AMER dans son projet et je pense que cela reflète des pas positifs dans la bonne direction. Je pense que c'est quelque chose sur laquelle nous pouvons nous appuyer. Je ne crois

pas que nous en soyons là.

MANAL ISMAIL, PRÉSIDENTE DU GAC : Merci, Laureen. Il ne nous reste que 4 minutes. Nous avons reçu un grand nombre de questions, alors permettez-moi de donner la priorité aux questions des membres du GAC. J'ai vu quelque chose de... Quelle est la portée du service d'annuaire de données d'enregistrement RDS et WHOIS, ou les deux ? C'est une question de LAKSME du Népal sur la portée du RDS et du WHOIS. Je ne suis pas sûre d'avoir compris la question. Je vois plusieurs mains levées. Oui, s'il vous plaît Chris. Allez-y.

CHRISTOPHER LEWIS-EVANS : Ok. CHRISTOPHER LEWIS-EVANS : Oui, j'essaierai de répondre à la question du tchat. WHOIS est en fait le nom d'un protocole pour accéder aux données d'enregistrement qui existe depuis très longtemps. Vingt ans, peut-être. e n'est qu'un synonyme du protocole RDS utilisé maintenant pour les données d'enregistrement. Le WHOIS a en fait cessé d'être utilisé ; je crois que plus tôt cette année. Nous sommes passés au RDS. Dans le cadre du travail de politiques, nous avons essayé de faire référence au système actuel, le système de données que nous interrogeons ou qui est en question ici. En réalité, ils sont une seule et même chose. J'espère avoir répondu à votre question.

MANAL ISMAIL, PRÉSIDENTE DU GAC : Merci beaucoup Chris. Maintenant, je vois la main levée de Kavouss.

KAVOUSS ARASTEH : Oui, je pense qu'il faut faire la distinction entre l'opportunité, les souhaits et la faisabilité. Deuxièmement, nous devons travailler ensemble et examiner ce que nous pouvons accomplir par consensus.

(Audio interrompu)

INTERVENANT NON IDENTIFIÉ : ... ce que vous allez faire c'est tout à fait légitime, mais gardez à l'esprit que vous avez votre représentant. Ne les mettons pas sous pression. Laissez-les faire leur travail, ils travaillent depuis 2 ans. Je n'y ai pas travaillé depuis 6 mois, mais eux, ils y travaillent depuis longtemps. Essayons de ne pas faire pression sur le représentant pour ce que nous voulons. Nous devons parvenir à un consensus. Nous comprenons ce que vous voulez, nous comprenons que vous voulez l'accès. Vous voulez que nous comprenions que vous voulez l'exactitude et tous ces éléments ont été présentés à ce groupe, par votre représentant. Arrivons à un consensus. Nous ne sommes pas contre la divulgation. Nous sommes contre la divulgation par consentement de renseignements sensibles du titulaire de nom de

domaine à l'autorité légitime. Merci.

MANAL ISMAIL, PRÉSIDENTE DU GAC : Merci beaucoup FARZANA. Malheureusement, nous devons conclure parce que la salle devrait être utilisée pour une autre réunion. Merci à tous. Il est temps de faire une pause de 30 minutes. Puis, il y aura la réunion du panel intercommunautaire. Veuillez retourner ici pour discuter des séries ultérieures de nouveaux gTLD à 15h00 de Kuala Lumpur. 7h00 UTC, merci. Profitez de votre pause.

[FIN DE LA TRANSCRIPTION]